

NOVEMBRE 2013

LE CAS KIMSAKOCHA - ÉQUATEUR

*Criminalisation de la résistance
contre l'industrie minière en
Équateur*



Carte d'identité :



Lieu :

Plateau de Kimsakotcha, Paroisses de Victoria del Portete et Tarqui del Cantón Cuenca, Province d'Azuay, Sud de l'Équateur¹.

Communautés concernées :

2000 familles rurales qui appartiennent aux paroisses de Victoria del Portete et Tarqui, dont la population se compose de communautés autochtones, de paysans et de paysannes.

Problématique:

L'exploration minière dans une zone avec des écosystèmes fragiles et des ressources en eau nécessaires à l'irrigation et la consommation domestique de 2000 familles. La criminalisation par le gouvernement équatorien des dirigeants communautaires à cause de leur résistance à l'industrie minière.

Acteurs concernés : les communautés affectées, IAMGOLD², INV Metals³, l'Équateur, le Canada et la Suède.

Principales violations :

Criminalisation des dirigeants communautaires; violation du droit des communautés à donner un consentement libre, informé et préalable à l'octroi des concessions minières; violation du droit à l'alimentation.

¹ Selon le Code d'Organisation territoriale, Autonomie et la Décentralisation, l'État équatorien est divisé en régions, provinces, cantons et les paroisses rurales, février 2011, p. 39.

² <http://www.iamgold.com>

³ <http://www.invmetals.com/s/Home.asp>

I - CONTEXTE

L'Équateur est situé dans le nord de l'Amérique du Sud et partage ses frontières avec la Colombie et le Pérou. Sa population est de 15 millions d'habitants, dont 17% sont autochtones et 13% sont afro-équatoriens¹. L'indice de développement humain de 0,724 (2012)² est en dessous de la moyenne latino-américaine (0,741). Pour le gouvernement actuel, l'industrie minière est un élément important de sa stratégie macro-économique pour lutter contre la pauvreté et garantir l'investissement social. En 2012, le gouvernement a annoncé cinq grands projets miniers stratégiques, en ce compris Kimsakocha. Selon la Chambre des Mines, les réserves minières du pays s'élèveraient à 217.600 millions de dollars³.

En 2008, l'Équateur a adopté une nouvelle constitution, une des plus progressistes au monde en ce qui concerne les droits économiques, sociaux et culturels, qui aborde des questions telles que la souveraineté alimentaire, le « bien-vivre » et les droits de la nature. Malgré cette constitution si avancée au niveau des droits humains, tant les organes des Nations Unies, le système interaméricain des droits de l'Homme, que les organisations internationales de droits de l'Homme, ont attiré l'attention sur des questions actuellement problématiques en Équateur : la criminalisation des défenseurs et des dirigeants communautaires⁴, les restrictions de la liberté de presse et d'expression⁵, ainsi que les mégaprojets qui menacent l'accès à la terre et aux ressources productives nécessaires à la subsistance des communautés autochtones⁶, des paysans et autres communautés rurales. L'approbation du décret exécutif 16 tendant à entraver le travail des ONG de défense des droits de l'Homme dans le pays, a également été fortement dénoncé⁷.

35 systèmes de distribution d'eau partent de Kimsakocha (littéralement trois lagunes en langue Kichwa). 87% de ce volume d'eau sert aux activités productives, notamment à l'irrigation, la consommation domestique, la pisciculture et l'élevage du bétail. Aujourd'hui, ce sont plus de 2.000 familles paysannes et autochtones qui en bénéficient⁸.

La majorité des communautés de la région se dédient à la production laitière à petite échelle, qui représente la principale activité génératrice de revenus pour les familles paysannes et autochtones. Les communautés autochtones ont des titres fonciers, qui leur ont été remis par la ville de Cuenca le 4 juillet 1891. Sur ces quelques 300 titres, il est indiqué que le Alto Sombreras, zone d'environ 10.000 hectares (au sein duquel se situe Kimsakocha), est de la propriété communautaire des autochtones.

La majorité des communautés de la région se dédient à la production laitière à petite échelle, qui représente la principale activité génératrice de revenus pour les familles paysannes et autochtones. Les communautés autochtones ont des titres fonciers, qui leur ont été remis par la ville de Cuenca le 4 juillet 1891. Sur ces quelques 300 titres, il est indiqué que le Alto Sombreras, zone d'environ 10.000 hectares (au sein duquel se situe Kimsakocha), est de la propriété communautaire des autochtones.

Projet minier : concession et activités d'exploration⁹

En 2000, sans avoir organisé de consultation libre, préalable et éclairée des communautés affectées¹⁰, le gouvernement a accordé à IAMGOLD une concession pour la prospection de Kimsakocha. La phase d'exploration avancée a débuté en 2003. En cinq ans, IAMGOLD a investi 40 millions de dollars pour forer 60.000 mètres de roche et délimiter un gisement d'or de 3,3 millions d'onces. En 2007 et 2008, ont été réalisées les études préalables de faisabilité, puis la préparation du plan de la mine afin de la production minière en 2011¹¹.

En Juin 2012, la société IAMGOLD a vendu le projet Kimsakocha et ses droits d'exploitation à la société INV Metals, tout en gardant 40-45 % des actions à son actif¹². Immédiatement après, INV Metals a annoncé qu'elle allait lancer un programme d'exploration «agressif» de 15 millions de dollars¹³. INV Metals a alors rebaptisé le projet «Loma Larga» et a récemment terminé la première phase de forage d'exploration¹⁴.

Criminalisation de la contestation sociale

Dès le début, les communautés des paroisses de Tarqui et Victoria del Portete se sont opposées aux activités minières et ont mené une série d'actions pour exprimer leur refus de l'exploitation minière.

En juillet 2007, un soulèvement a eu lieu dans la province de Azuay organisé par l'Union des systèmes communautaires

1 Instituto Nacional de Estadísticas y Censos, Censo de Población y Vivienda 2010 (CPV)

2 <http://www.datosmacro.com/idh/ecuador>

3 <http://www.telegrafo.com.ec/economia/item/la-reserva-minera-de-ecuador-llega-a-217-000-millones.html> (consulté le 21/10/2013)

4 Voir le Deuxième rapport de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, 31 décembre 2011: <http://www.oas.org/es/cidh/defensores/docs/pdf/defensores2011.pdf> (consulté le 20/09/2013)

5 Voir les Rapports annuels du Bureau du Rapporteur spécial pour la liberté d'expression, contenus dans les Rapports annuels de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH): <http://www.oas.org/es/cidh/informes/anales.asp> (consulté le 20/09/2013)

6 Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones – Additif : Observations concernant les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des garanties de la Constitution politique de l'Équateur relatives aux droits des peuples autochtones, 13 septembre 2010, A/HRC/15/37/Add.7 : http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/15session/A.HRC.15.37.Add.7_sp.pdf (consulté le 20/09/2013)

7 <http://www.hrw.org/es/news/2013/08/12/ecuador-graves-restricciones-la-sociedad-civil> (consulté le 20/09/2013)

8 Bonilla, 2013: pp. 45-47

9 Les informations relatives aux entreprises concernées ont été partagées avec elles et ont fait l'objet d'observations communiquées le 30 octobre 2013.

10 Les entreprises affirment que, depuis le début du projet, les communautés locales dans les zones directement et indirectement influencées par le projet ont été impliquées dans les processus de consultation participative.

11 El Comercio, http://www.elcomercio.com/negocios/proyectos-mineros-estancaron_0_731327078.html (consulté le 29/10/2013)

12 http://www.invmetals.com/s/NewsReleases.asp?ReportID=532135&_Type=News&_Title=INV-Metals-To-Acquire-The-Quimsacocha-Project-From-IAMGOLD (consulté le 21/10/2013)

13 http://www.invmetals.com/s/NewsReleases.asp?ReportID=532135&_Type=News&_Title=INV-Metals-To-Acquire-The-Quimsacocha-Project-From-IAMGOLD (consulté le 21/10/2013)

14 <http://www.juniorminingnetwork.com/junior-miner-news/news-releases/735-tsx/inv/18925-inv-metals-provides-loma-larga-update.html#UmTCSXDla-G> (consulté le 21/10/2013)

des eaux de Azuay (ci-après UNAGUA pour *Unión de Sistemas Comunitarios de Agua del Azuay*) et la Fédération des Organisations Paysannes de l'Azuay (ci-après FOA pour *Federación de Organizaciones Campesinas del Azuay*), ce qui a donné lieu à un accord pour l'organisation d'un dialogue avec le ministre de l'Énergie et des Mines de l'époque. Ces tables de dialogue ont réuni les dirigeants des systèmes communautaires des eaux de Azuay et le président Rafael Correa qui a réaffirmé qu'il interromprait les autorisations de concession minière s'il existait des preuves que ces concessions étaient établies sur des sources d'eau et qu'elles avaient été attribuées irrégulièrement.

En novembre 2007, le ministre de l'Énergie et des Mines a annoncé qu'il obligerait la société IAMGOLD à donner 3.220 hectares de ses concessions minières afin de préserver les ressources hydrique. Cependant, les communautés se sont senties trahies puisqu'elles estimaient que cette superficie était tout à fait insuffisante pour protéger Kimsakocha, de sorte qu'elles ont décidé de réactiver leurs actions de résistance (d'abord au niveau régional puis national)¹⁵.

Le 2 octobre 2011, les communautés dépendantes des sources d'eau dans les paroisses Victoria del Portete et Tarqui ont participé à une consultation populaire. 92% des personnes ont voté contre le projet minier de Kimsakocha. Cette consultation a été suivie par des observateurs internationaux, le bureau de l'ombudsman (*Defensoría del Pueblo*) et des organisations de protection des droits humains¹⁶.

Le 8 janvier 2009, lors d'une manifestation contre la loi sur l'exploitation minière dans la province de Azuay, Carlos Pérez, alors président de la UNAGUA, a été arbitrairement arrêté par la police spéciale (GOE)¹⁷, qui a aussi attaqué des femmes, des personnes âgées et des enfants.

Le 4 mai 2010, les communautés ont organisé une marche pour la défense de l'eau, durant laquelle Carlos Pérez a une nouvelle fois été arrêté avec d'autres membres de la UNAGUA, dont Federico Guzmán et Ephraim Arpi, pour cause de sabotage et de terrorisme. Initialement, les trois dirigeants ont été condamnés à un an de prison, mais, le 9 août 2012, leur peine a été réduite à huit jours de prison au motif que leur lutte était désintéressée et en défense des ressources en eau. Le 21 mars 2013, les condamnés se sont présentés devant la première juridiction pénale de la province de Azuay pour purger leur peine. Les dirigeants communautaires condamnés ont été rejoints par 300 paysans et paysannes, ainsi que par les dirigeants de la Confédération des nationalités indigènes d'Équateur (CONAIE pour *Confederación de Nacionalidades Indígenas del Ecuador*)¹⁸.

II - VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

L'État équatorien a manqué à son OBLIGATION DE RESPECTER les droits de l'Homme en adoptant des lois telles que la Loi sur les mines qui crée les conditions permettant de violer le droit au territoire des peuples autochtones et leur droit à l'alimentation et autres droits connexes. L'État a également violé son obligation de respecter les droits humains en attribuant des concessions minières à IAMGOLD sans procéder à une consultation préalable et éclairée des communautés concernées.

En effet, les communautés autochtones et paysannes ont commencé à remarquer des changements dans la production agricole en raison de la phase d'exploration, principalement parce que les eaux souterraines commencent à être déviées, ce qui modifie la texture du sol. On observe des effets sur la composition et la structure de la végétation, des changements dans l'orientation des eaux de ruissellement, le piétinement de la végétation naturelle, le compactage du sol et l'augmentation de l'érosion¹⁹.

L'État a manqué à son OBLIGATION DE PROTÉGER les droits de l'Homme, en menant des poursuites judiciaires pour sédition et terrorisme à l'encontre de dirigeants communautaires au motif que ceux-ci ont manifesté leur opposition à l'exploitation minière. L'État a également manqué à ses obligations en ne prenant pas les mesures adéquates pour protéger les collectivités contre les effets potentiels de la phase d'exploration sur leur territoire.

L'État a manqué à son OBLIGATION DE GARANTIR les droits humains en n'établissant pas de consultation préalable des communautés pour qu'elles puissent se prononcer sur les projets susceptibles d'affecter leurs droits à l'eau potable, à la terre et à l'alimentation.

« *La résistance ne cessera pas, nous n'abandonnerons pas, même en prison nous continuerons à nous battre* », déclarait Carlos Pérez alors qu'il se rendait au tribunal pour purger sa peine de prison. « *C'est ce qu'on appelle la criminalisation de la lutte* », a déclaré Delfín Tenesaca, président de la ECUARUNARI, une filiale de la Confédération des nationalités indigènes de l'Équateur.

¹⁵ Pérez, Carlos "Agua u Oro, Kimsakocha, la resistencia por el agua", Universidad Estatal de Cuenca, 2012, Pág. 144.

¹⁶ <http://www.conflictosmineros.net/contenidos/12-ecuador/8580-con-veedores-internacionales-se-inicia-resistencia-a-mineria> (consulté le 21/10/2013)

¹⁷ Grupo de Operaciones Especiales de la Policía Nacional, en français, Groupe des opérations spéciales de la Police nationale

¹⁸ <http://www.fian.org/es/biblioteca/multimedia/quimsakocha-criminalizacion/> (consulté le 23/10/2013)

¹⁹ Guerrero, 2009: 35-45. INV Metals IAMGOLD affirment qu'il n'y a aucune preuve scientifique soutenant ces impacts présumés sur l'eau ou le sol.

III - SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS

FIAN International et FIAN Équateur appuient les communautés Victoria del Portete et Tarqui depuis 2010, et ce par divers moyens et actions :

- Des visites régulières aux communautés de la région ont lieu, ainsi que des actions d'appui aux réunions des communautés et des dirigeants afin de coordonner les actions communes nécessaires.

En 2012, Carlos Pérez, alors président de la FOA, a dénoncé la criminalisation de la résistance contre l'exploitation minière à Kimsakocha devant la Commission interaméricaine des droits de l'Homme¹.

¹ Audience intitulée: Situation des défenseurs des droits de l'Homme et défenseurs de l'environnement en Équateur: <http://www.oas.org/es/cidh/audiencias/hearings.aspx?lang=es&session=129> (consulté le 23/10/2013)

- En Novembre 2012, le dirigeant paysan Lizardo Zhagui et Enith Flores de FIAN Équateur ont présenté le cas Kimsakocha lors d'une session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies.

« Le Comité prend note avec préoccupation des enquêtes et des poursuites pénales menées contre des responsables sociaux et des dirigeants autochtones qui ont pris part à des manifestations publiques organisées pour protester contre plusieurs initiatives législatives du Gouvernement relatives à l'administration des ressources en eau et à la mise en place de projets ayant des incidences sur les réserves naturelles, comme dans le cas de la Laguna Kimsakocha. Le Comité s'inquiète du fait qu'il n'existe pas dans l'État partie de mécanismes permettant une réelle concertation sociale au sujet des activités d'extraction des ressources naturelles, qui permette de concilier celles-ci avec la cosmovision du développement des peuples et nationalités autochtones »¹

¹ Nations Unies, Conseil économique et social, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observations finales concernant le troisième rapport de l'Équateur, 13 décembre, 2012 E/C.12/

- En septembre 2013, FIAN International, FIAN Équateur et FIAN Suède ont effectué une mission internationale de recherche conjointe dans la région, avec le soutien de la Fédération des organisations paysannes et autochtones de Azuay.
- Les communautés estiment qu'aujourd'hui les chances de succès d'actions nationales pour arrêter l'exploitation minière dans leur région sont trop minces, notamment en raison de l'attitude manifestée par le gouvernement. C'est pour cette raison, qu'en collaboration avec FIAN, elles ont décidé de mener des actions internationales afin d'augmenter la visibilité des injustices qu'elles vivent.

IV - REVENDICATIONS

Les communautés affectées exigent :

- L'arrêt de l'exploitation minière sur le plateau de Kimsakocha ;
- La cessation de la criminalisation des défenseurs des droits humains et des dirigeants paysans et communautaires ;
- Le développement d'activités productives grâce à des politiques publiques qui promeuvent la participation de l'économie paysanne tout en respectant le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire.



Publié avec le soutien financier de:

